

---

## Conseil communautaire du 28 Juin 2021

### DÉLIBÉRATION N° 2021-CC-4S-IFP-35

---

## Approbation de la revoiture du contrat de Convergence et de transformation de la Guadeloupe (CCT)

---

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le Lundi 28 du mois de Juin à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en distanciel, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRÉSENTS** : MM. CORNET Cédric - TONTON Loïc - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane – M. BACLET Guy Albert – Mme BROSIUS Myriam Lucie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette - MM. BAPTISTE Christian - BARBIN Teddy Olivier - Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - GRANDISSON Mariane - HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL – MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy – Mme PEROUMAL EPOUSE SYLVANISE Sophie - M. QUIQUEREZ Yves - Mme VIROLAN Jocelyne.

**EXCUSES** : MM. PANCREL Bernard (Procuration à Mme Myriam BROSIUS) - PERIAN Jean-Luc (Procuration à M. ALBERT Richard) – Mmes MOLIA Wennie (Procuration à Mme LOUIS Nanouchka) - CELINI Nadia – MM. CHATEAUBON Hugues (Procuration à M. BAPTISTE Christian) - CHRISTOPHE Sulpice Jean-Claude - GALVANI Lucien - HOTIN Michel Eloi (Procuration à M. Cédric CORNET) – Mme KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme – M. KANCEL Jacques Lucien – Mme LAPTES Sylvia (Procuration à Mme HUGUES Valérie) - M. LUTIN David Laurent (Procuration à M. Guy BACLET) – Mmes MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette - PAULON Nina Valentine (Procuration à Mme LOUIS Nanouchka) – M. SOLVET Patrick (Procuration à Marianne GRANDISSON).

**ABSENTS** : M. PIERRE-JUSTIN Patrice - BAPTISTE Francs - BEAUPERTHUY Emmerly - MM. FRAIR Jules Joël.

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41**

**Conseillers présents : 22**

**Conseillers représentés : 09**

<b>Date de la convocation :</b>	<b>22 Juin 2021</b>
<b>Date d'affichage :</b>	<b>22 Juin 2021</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>41</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>31</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>Mme Elodie CLARAC</b>

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement, comme départements français la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française ;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et Régions ;

**Vu** la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement du territoire modifiée ;

**Vu** la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique (loi EROM) et notamment son article 7 ;

**Vu** le décret 83-32 du 21 janvier 1983 relatif au contrat de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales notamment l'article 8 ;

**Vu** la délibération n°2018-CC-8S-DBR-58 du 13 décembre 2018 d'approbation du plan de convergence et de transformation de la Guadeloupe 2019-2022 ;

**Vu** la délibération n°2019-CC-2S-DIFP-14 du 29 mars 2019 d'approbation du contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission des Finances du 28 Mai 2021 ;

**Considérant** la consultation écrite relative à la revoyure du 21 avril 2021 ;

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,**

En date du 31 décembre 2018, le plan de convergence et de transformation (CCT) de la Guadeloupe a été lancé par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les EPCI.

Il s'agissait de se conformer aux dispositions de la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM).

Le 8 juillet 2019, le contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe a été mis en œuvre par l'établissement d'un plan d'action opérationnel sous forme de fiches projets dont la logique est une participation financière de l'Etat à proportion égale avec les collectivités partenaires.

Des correctifs devant être apportés au CCT initial (notamment du fait de la crise sanitaire), il est proposé une revoyure faisant l'objet de l'avenant n°1 comportant les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Les fiches projets abandonnées dont les fiches CARL « Riviera 3.0 » et « chantier agricole ».  
La CARL n'ayant pas proposé des projets de remplacement, les fonds ont été redistribués sur d'autres projets du CCT.
- Annexe 2 : Les fiches projets co-financées par l'Europe et dont le financement bascule sur le PO 2021-2027 dont l'Unité de valorisation et de traitement des déchets.
- Annexe 3 : les opérations engagées fin 2021 du volet du plan de relance CCT, soit pour la CARL « la réhabilitation des plateaux sportifs des écoles du Gosier ».
- Le tableau récapitulatif des engagements par financeurs et par projet.
- L'avenant n°3 à la convention pluriannuelle Etat-ADEME-Région-Département établi dans ce cadre.

Il est à noter qu'une prochaine revoyure pourrait avoir lieu fin 2022.

**Et après en avoir débattu,**

**Par 28 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,**

**DELIBERE**

**Article 1er :** D'approuver la revoyure du contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe au titre de l'avenant n°1 et les documents annexes de la délibération, établi conjointement avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil départemental ;

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°1 du contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe annexé, ainsi que tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire ;

**Article 3 :** De charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le**

**Et publication ou notification  
le**

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**

  
**Cédric CORNET**

